



Relevé de conclusions – CDNE 28, 29 sep 2017

Pour contrer les attaques des réformes gouvernementales il est indispensable de construire une convergence des différentes luttes sectorielles. Réunir le public et le privé sur les questions salariales, protection sociale, droit du travail, est fondamental pour mobiliser massivement nos collègues. Des outils d'analyse doivent être diffusés pour permettre la compréhension des enjeux.

Fonction publique : réussir le 10 octobre, un incontournable !

Face au gel du point d'indice, à l'augmentation de la CSG, au retour d'un jour de carence, à la suppression des 1300 ETP dans le second degré annoncée dans le budget 2018... une campagne d'informations sur les conditions de travail dans les services publics, sur les suppressions de postes dans la fonction publique et sur la baisse des rémunérations doit être mise en place pour réussir le 10 octobre. La réussite de ce mouvement à l'appel historique de toutes les fédérations de la fonction publique est déterminante pour nos revendications et dans la perspective d'un mouvement social s'inscrivant dans la durée. Journée historique unitaire. Dès la semaine prochaine, un mail partira en direction de toute la profession avec des chiffres révélateurs des orientations politiques et budgétaires choisies. Un tract SNEP-FSU sera mis à disposition dont la distribution sera assurée par des militants lors d'HIS, d'AG etc.

PPCR

Pour permettre la compréhension par toutes et tous des enjeux liés aux questions salariales, les « stages PPCR » sont à développer dans toutes les académies.

Il est impératif que l'activité syndicale ayant permis d'obtenir les avancées contenues dans le PPCR soit affichée et partagée avec la profession. Ce sont les avancées relatives à la carrière qu'il nous faut mettre en avant en vue des élections professionnelles. Des stages spécifiques seront proposés aux commissaires paritaires. Un stage national pour le « secteur sports » est programmé les 30 novembre et 1^{er} décembre et un à destination des S3 et CP les 7 et 8 décembre. Il est très important que chaque académie puisse y envoyer un ou deux représentants.

Un mail national de reclassement a été envoyé à toute la profession, un autre suit concernant les RDV de carrière, et enfin un dernier sera envoyé dès parution de la circulaire concernant la classe exceptionnelle. Chaque académie, département doit maintenant assurer le suivi de cette question et se saisir des CAPA pour renouer avec une partie de la profession. Un envoi spécifique aux 6^e et 8^e échelons doit être envisagé.

Toutes les initiatives entreprises avec les collègues seront déterminantes en vue des élections professionnelles.

Elections professionnelles :

La perspective des élections professionnelles de 2018 doit être au cœur de notre activité. Il y a urgence à construire les listes pour les CAP et CT afin d'être prêts dès la fin juin 2018. Ces listes devront respecter la répartition femmes / hommes des corps. Il convient, durant l'année scolaire, de tout mettre en œuvre pour rendre compte de notre activité auprès de l'ensemble de la profession. De même, la rencontre de nos collègues au plus près du terrain, dans les établissements et les services doit être l'occasion de populariser les victoires, petites ou grandes, qu'elles soient locales ou nationales, et de porter nos propositions alternatives. Reconquérir la totalité des postes de CP et



regagner en représentativité aux CT est un enjeu primordial. Cela détermine les moyens syndicaux qui seront à notre disposition et participe du rapport de force que nous allons devoir construire face à ce pouvoir qui entend remettre en cause notre modèle social, nos solidarités collectives et les services publics.

Au ministère chargé des sports, les élections revêtent un caractère crucial, le CDNE appelle l'ensemble des militants à œuvrer pour la campagne et à prendre contact avec les représentants de ce secteur. Notre campagne doit s'inscrire pleinement dans celle menée par la FSU.

Emploi : l'EPS sous dotée

Le bilan de rentrée que nous sommes en train de terminer et les données déjà connues (*sur les 5 dernières années seulement 794 postes EPS ont été créés soit seulement 4,4% des emplois dans le second degré alors que l'EPS pèse entre 8 et 10% des horaires !*) montrent combien il est nécessaire d'amplifier la politique de recrutements en EPS.

☹ Avec les annonces de suppressions de 120 000 emplois dans la fonction publique (dont 50 000 à l'Etat), et les 1300 équivalents temps plein supprimés dans le second degré, il est à craindre que l'EPS soit une nouvelle fois touchée. Nous devons anticiper toute tentative de suppressions en EPS et donc exiger un nombre suffisant de postes aux concours.

Il faut s'atteler dès maintenant à une bataille d'envergure sur les besoins de la discipline :

- en Interpellant à la fois l'administration et les élus (députés -sénateurs)
- en menant dans les établissements l'action sur la défense et/ou la création des postes (ce qui implique une connaissance approfondie des besoins et de la carte scolaire).
- en amplifiant notamment la mise en place de stage AGIR pour préparer l'action au moment des DHG
- en participant au séminaire des S2 de Janvier qui traitera de ce dossier.

Entrée dans le métier

L'enjeu de la syndicalisation des professeurs stagiaires, la concurrence d'organisation qui **ne** se manifeste dans le champ de l'EPS qu'à l'occasion des échéances électorales, l'absence du SNEP-FSU dans les lieux de formation nous conduit à devoir réfléchir à notre politique de contact avec nos jeunes collègues. Une enquête sur les conditions de rentrée a été envoyée à l'ensemble des stagiaires, elle peut être un outil pour la prise de contact avec eux.

Depuis l'année passée, une politique de reprise de contact avec les STAPS a commencé et de multiples interventions ont pu avoir lieu. Il faut poursuivre cette orientation afin de réinvestir tous les STAPS, d'intervenir auprès des jeunes et de contacter les formateurs.

Collège

En collège, la rentrée scolaire se fait après une année qui a connu d'importants changements concernant l'EPS. La publication de nouveaux programmes, dont nous avons déjà dénoncé le contenu et la genèse, a été accompagnée par la quasi monopolisation des moyens de la FPC en vue d'un formatage de la profession. La réforme du diplôme national de brevet (DNB) a vu disparaître l'EPS du nombre des disciplines spécifiquement évaluées. Le socle commun est évalué à l'aide du livret scolaire unique (LSU) qui a été conçu à l'image du livret personnel des compétences (LPC) que nous avons combattu. Le questionnaire LSU envoyé à tous les collègues exerçant en collège montre qu'un tiers des équipes a décidé de modifier leur projet d'EPS. Simultanément, les collègues déclarent largement (près de 90%) que le travail effectué en EPS est nié par la nouvelle organisation.

L'activité syndicale doit se concentrer sur plusieurs points.

- l'écriture des projets d'EPS. Nous proposons que des équipes s'emparent des « programmes alternatifs » avec ses fiches APSA. Mais progresser vers la réussite de tous nécessite aussi de tester les opportunités ouvertes par les textes officiels : approfondissement de l'étude d'une ou plusieurs APSA avec les horaires renforcés, les heures prévues dans la DHG, les dédoublements dans les APSA comportant potentiellement plus de risque objectif (natation, APPN...), le retour des « plus en EPS. Les équipes seront invitées à faire vivre les protocoles

d'évaluation construits dans la période précédente en vue du DNB. Les s2 entreprendront un travail avec certaines équipes militantes afin de promouvoir leurs expériences d'utilisation des « programmes alternatifs ».

La tenue, dans toutes les académies, des « Journées de l'EPS » doit être l'occasion d'impulser ce travail.

- le LSU et son lien avec le DNB. Le LSU ne rend absolument pas compte des acquis spécifiques à l'EPS. C'est ce qui est déclaré par 90% des exprimés à travers le questionnaire LSU. Le LSU doit être remis en question dès les premiers conseils d'administration (CA) et conseils de classe (CC). Un modèle de motion sera mis à disposition sur le site militants. Cette démarche doit se faire conjointement avec le SNES-FSU et les fédérations de parents d'élèves. Il est nécessaire de poursuivre les stages « Programmes, LSU, DNB » d'information et de débat avec le plus grand nombre de collègues.

Réforme du baccalauréat

Le premier ministre dans son discours de politique générale en Juin, reprenant les propositions du candidat Macron, a annoncé une réforme du Bac pour la session 2021 qui vise « à resserrer les épreuves finales autour d'un plus petit nombre de matières (4) et définir ce qui relève du contrôle continu ».

Les résultats du travail en amont par l'université risquent d'impacter et contraindre les discussions sur le bac, notamment en EPS où un groupe spécial STAPS est organisé.

Cette réforme initiera probablement une réforme du lycée et des contenus. Avec nos partenaires de la FSU, Il nous faut réaffirmer :

- Le Caractère national de l'Examen, premier diplôme universitaire,
- L'organisation du Bac autour d'épreuves terminales. En aucun cas le contrôle continu ou un certificat de fin d'étude local (proposition du SNPDEN) et/ou livret de compétences ne peuvent se substituer aux épreuves terminales.
- Un CCF peut être organisé quand cela est justifié par la spécificité disciplinaire (EPS). Pour éviter tout dévoiement du CCF nous devons à l'occasion des discussions sur le bac, revendiquer des améliorations nécessaires :
 - Co évaluation en lycée professionnel,
 - Augmentation de la Rémunération des Enseignants pour les taches supplémentaires d'évaluation,
 - Augmentation de l'horaire hebdomadaire.

Toutes les disciplines enseignées doivent être évaluées et le poids de chacune doit être équilibré à l'examen (coefficient). L'enjeu est important car l'évaluation à l'examen conditionne ses programmes et horaires nationaux.

Nous devons porter notre Mandat d'une option EPS facultative en CCF dans tous les lycées généraux, technologiques et professionnels

De plus une réflexion sur l'opportunité de créer une nouvelle Série :EPS, EPS/Santé... en mesurant les effets positifs et négatifs sur la discipline, doit être ouverte.

Nous devons débattre, échanger largement, pour approfondir et porter le projet du SNEP et de la FSU. Dans cette perspective un groupe lycée SNEP, lieu d'échange et force de réflexion syndicale a été constitué. Il devra avoir une résonance dans les académies.

STAPS

La crise des STAPS (augmentation des effectifs sans que les moyens aient suivi) n'est pas nouvelle. La sélection, quelles que soient ses formes, n'est pas une solution. Les STAPS couvrent un secteur, le sport et les activités physiques, en perpétuel développement. Les besoins en emplois de qualité correspondent à une demande durable et nécessitent des formations de qualité.

On ne peut pas faire face à cette situation simplement en pensant gérer des flux.



Il faut donner aux STAPS les moyens de dispenser les formations dans des bonnes conditions. C'est pourquoi un plan d'urgence est nécessaire. Sur proposition du SNEP-FSU ce plan d'urgence d'investissement a été porté par le groupe de travail ministériel.

Le SNEP participe à la réflexion et porte des revendications qui permettent à la fois de répondre au court terme et de s'inscrire dans le long terme.

Le CDNE invite les militant-es :

- à prendre contact avec chaque UFR pour établir un bilan chiffré de la situation actuelle
- à interpeller les parlementaires pour soutenir les demandes légitimes des étudiants et enseignants en STAPS.

Au niveau national, un préavis de grève a été déposé pour couvrir toutes les actions qui pourraient se dérouler dans les semaines à venir. L'opportunité d'une pétition sera étudiée.

Après les annonces du Ministre sur la mise en place de BTS « métiers du sport », nous devons être vigilants sur les propositions concrètes pour qu'elles ne créent pas plus d'injustices, de ségrégation et de concurrences avec les formations existantes à Jeunesse et Sport. Les secteurs sport et supérieur travaillent à une cohérence et une lisibilité des formations et diplômes dans les filières STAPS et Jeunesse et Sport.

Le SNEP annonce l'organisation de « Journées des STAPS », les 11 et 12 janvier 2018.

Enseignement supérieur et recherche

Face à la situation fortement dégradée dans l'ESR, le SNEP-FSU entend poursuivre, amplifier ses interventions, ses revendications et propositions pour l'ESR avec les collègues notamment dans le chantier réussite en licence initié par le ministre de l'ESR.

Il participe à l'intersyndicale du supérieur dans le cadre de la recherche de la création d'un rapport de force. Celle-ci doit s'accompagner de rencontres entre militants des Bureaux Académiques et enseignants de l'ESR.

Pour contribuer à cette mobilisation le SNEP organisera deux temps nationaux : un en Décembre sur la question des SUAPS et le développement de l'EPS dans l'ESR et un sur les STAPS en janvier.

APPN

L'étude des APSA et notamment les APPN permet de confronter les élèves au risque tout en étant en sécurité. C'est un enjeu d'émancipation pour les élèves. L'apprentissage des APPN doit donc être poursuivi et amplifié.

La publication récente de la circulaire APPN et de l'annexe escalade pose un certain nombre de problèmes aux enseignants. L'annexe comporte des imprécisions, des manques et des incohérences : Son application stricte place l'enseignant en difficulté et présente le risque de voir l'escalade disparaître des programmations.

Pour le CDNE, l'annexe doit donner des repères pour garantir la sécurité des élèves sans pour autant dénaturer le sens et l'enjeu éducatif des APPN.

Le SNEP-FSU interpellera par courrier le ministère et l'inspection générale pour demander la réécriture de l'annexe "escalade" et la rédaction de protocoles nationaux en concertation avec la profession. Dans l'attente, le SNEP-FSU demande à être consulté avant la publication de protocoles académiques en cours de rédaction.

Le SNEP- FSU appelle l'ensemble des départements à diffuser et à faire signer la pétition "sécurité APPN".

Sports

Le SNEP-FSU a adressé à tous les parlementaires (sauf FN) ses 10 propositions pour le sport ; certains députés nous ont déjà répondu, faisant part de leur intérêt pour le sujet. Les militants des bureaux académiques sont invités à se saisir de cette initiative pour solliciter des entretiens avec leurs élus locaux pour évoquer les questions du sport, de l'EPS et du sport scolaire. Dans cette perspective, il convient de se rapprocher des militants du secteur sport. Une commission nationale JOP 2024 a été



créée au sein du SNEP-FSU. Elle réfléchira notamment à l'héritage que devront laisser les jeux ; elle mettra en place un comité de suivi et de vigilance ; elle interviendra pour peser dans le contenu de la loi olympique qui va rapidement être présentée.

Syndicalisation

Le CDNE réaffirme le caractère incontournable d'un taux élevé d'adhérents pour peser, développer l'activité syndicale, faire prendre en compte nos revendications.

Il appelle à mettre en œuvre une forte campagne d'adhésion qui se centre sur le développement du SNEP auprès des non-adhérents, et notamment dans les établissements où le SNEP n'est pas ou très peu représenté.

Il affiche, en parallèle, le défi « 10 000 adhérent.es à Noël ».

L'accélération est un enjeu fort, car les décisions d'adhésion se prennent souvent en tout début d'année.

Le niveau national animera l'activité avec l'envoi :

- d'une lettre avec enveloppe T pour tous les nouveaux adhérents de l'an passé début Octobre
- d'une lettre avec enveloppe T pour les NAJ du premier trimestre fin Novembre
- de 3 bulletins à venir avant Noël (dont un bulletin toute profession mi-Novembre).
- de courriers ciblés sur PPCR

Le CDNE appelle tous les militant.es à démultiplier les échanges autour de l'adhésion auprès de chaque collègue.

Stages et Formation SNEP

La dynamique de formation doit être entretenue et développée sur tous les territoires. Il convient de proposer dès cette année au moins trois stages par département et assurer la présence de chaque département lors du séminaire de janvier.

Egalité

Le SNEP-FSU a mis en place un groupe égalité et a tenu une séquence qui ouvre des perspectives sur de nombreuses dimensions : enseignement de l'EPS, sport scolaire mais aussi suivi des carrières des enseignants etc. Il lance une réflexion sur les fonctionnements internes du syndicat pour favoriser l'égalité hommes-femmes dans les responsabilités au sein du SNEP. Chaque académie doit disposer d'un référent égalité. Un stage sera organisé les 5 et 6 avril sur les questions d'égalité, chaque académie est invitée à y participer.

Adopté à l'unanimité